

BULLETIN TECHNIQUE VITICULTURE BIO

N°10 / 3 juin 2025

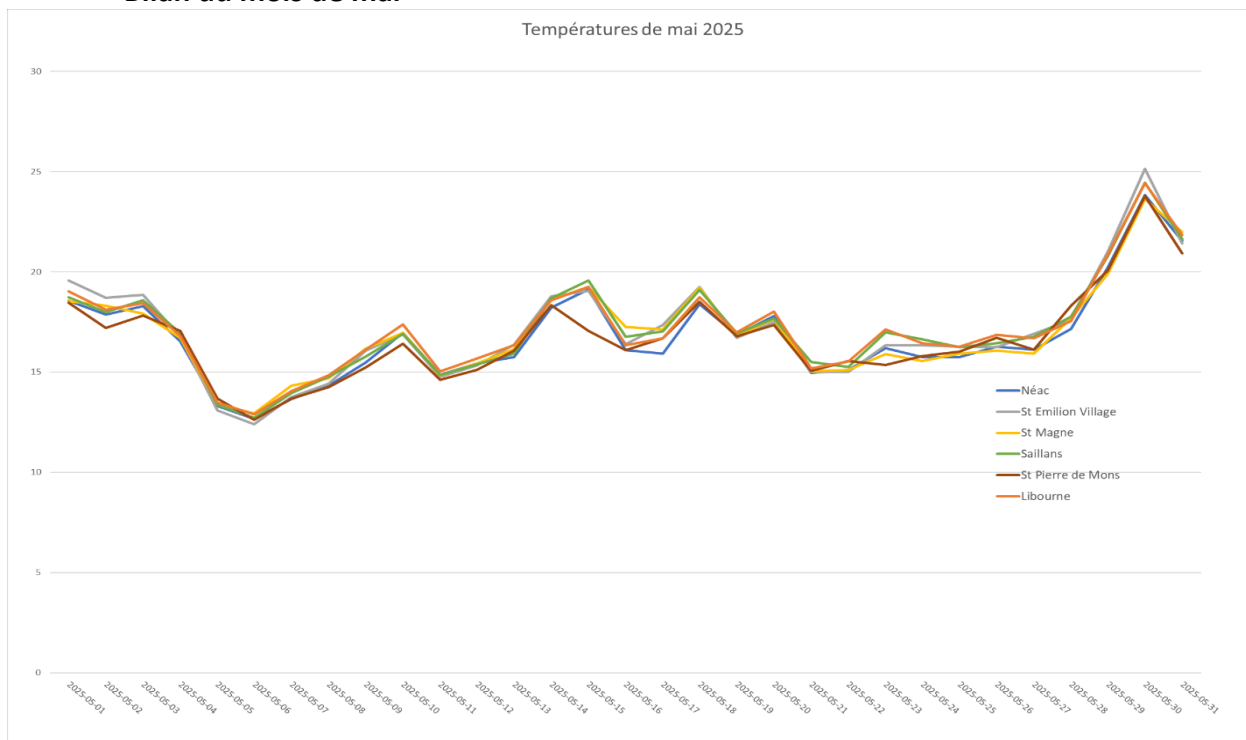
Dicton de la semaine : Saint Mars (8 juin) mouillé au petit matin, c'est de la pluie pour tout le jour !

L'Essentiel

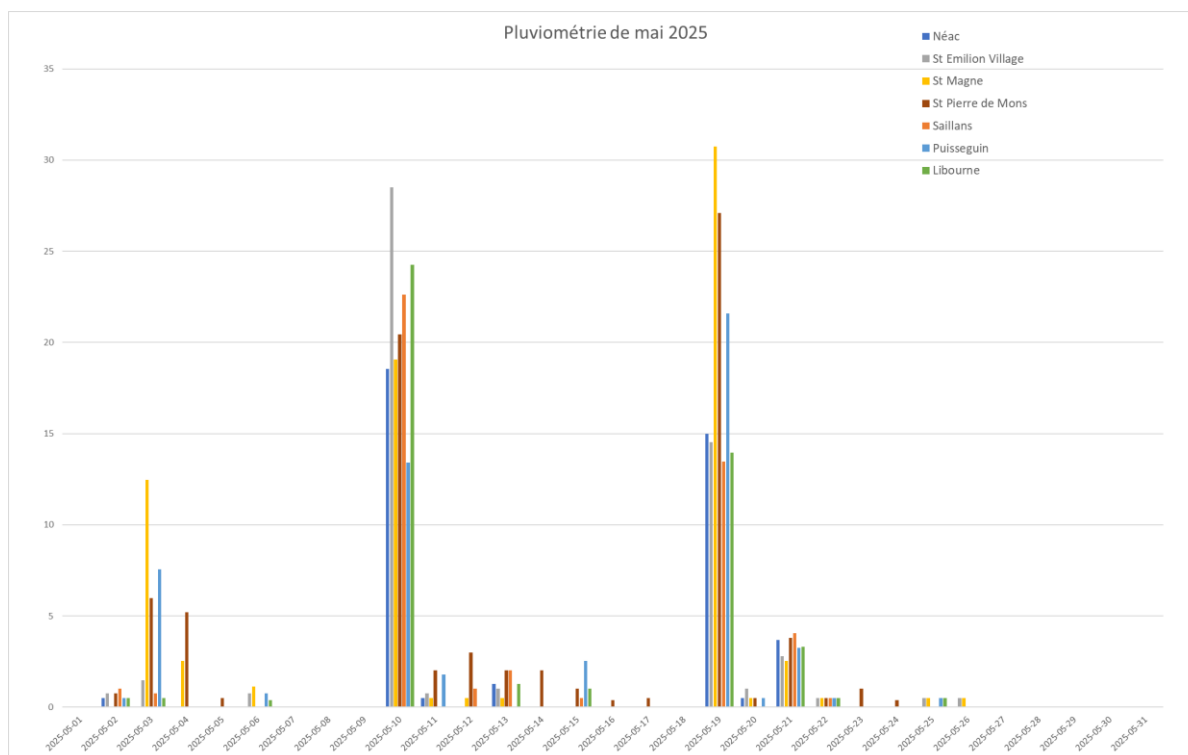
Météo	Temps instable pour les 7 jours à venir.
Phénologie	Floraison généralisée sur cépages blancs, floraison achevée à grains de plomb sur cépages rouges.
Mildiou	Rares nouvelles taches sur notre réseau, une protection doit être en place sous chaque épisode pluvieux. Protection sans faille.
Black rot	Pas d'évolution des symptômes sur feuilles et grappes. Protection sans faille
Oidium	Pas de symptômes. Protection sans faille
Vers de Grappe	Observations de glomérules, changer vos capsules et plaques, en attente des premières captures d'adultes.
BSV Vigne Nord Aquitaine	BSV N-A - Vigne Nord Aquitaine N°9 du 27 mai 2025. Vous pouvez le retrouver sur le site : Nord-Aquitaine - Chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine (chambres-agriculture.fr)

La Météo

Bilan du mois de mai



La moyenne d'un mois de mai est de 16,6°C, 2025 est au-dessus, les stations ayant enregistré des températures avoisinant ou dépassant 17°C. Un pic de chaleur a été enregistré le 30 mai.



Mis à part sur St Pierre de Mons et St Magne qui enregistrent un cumul de pluies dans la moyenne trentenaire (71 mm), les autres stations sont bien en-dessous, Nécé présentant même le cumul le plus bas avec 40 mm.

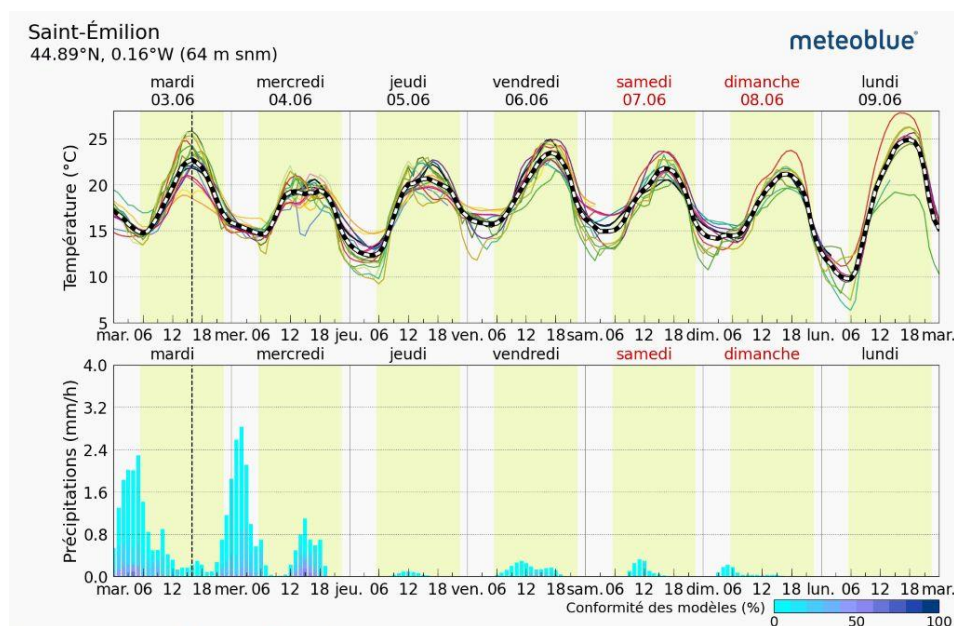
Bilan des 7 derniers jours :

	St Pierre de Mons		Saillans		Puisseguin		Libourne		St Emilion Village		Nécé		St Magne de Castillon	
Date	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm
mardi 27 mai 2025	16,11	0	16,77	0	16,02	0	16,69	0	16,9	0	16,11	0	15,93	0
mercredi 28 mai 2025	18,31	0	17,76	0	17,35	0	17,55	0	17,6	0	17,16	0	17,7	0
jeudi 29 mai 2025	20,05	0	20,77	0	19,94	0	20,84	0	21	0	20,2	0	19,88	0
vendredi 30 mai 2025	23,78	0	24,45	0	23,92	0	24,42	0	25,13	0	23,83	0	23,64	0
samedi 31 mai 2025	20,92	0	21,63	0	21,61	0	21,84	0	21,42	0	21,54	0	21,99	0
dimanche 1 juin 2025	18,38	1,27	19,08	0,76	18,48	6,73	19,21	2,54	18,61	6,03	18,97	0,51	18,92	3,3
lundi 2 juin 2025	16,36	2,29	17,92	0	16,76	1,02	17,65	0	17,11	0,51	17,37	0	16,76	1,78
Cumul de pluie des 7 derniers jours		3,56		0,76		7,75		2,54		6,54		0,51		5,08

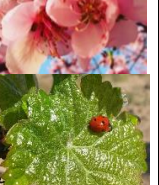
Le fait notable de la semaine écoulée est la remontée des températures, avec un maximum vendredi 30 mai. Par la suite une dégradation orageuse a fait baisser la température sans apporter beaucoup d'eau.

Prévisions météo pour les 7 prochains jours :

Les températures restent en-dessous des normales de saison, quelques pluies éparses sont annoncées cette semaine mais les prévisions restent très changeantes.



Le Calendrier Lunaire

	Mercredi 4 juin	Jeudi 5 juin	Vendredi 6 juin	Samedi 7 juin	Dimanche 8 juin	Lundi 9 juin	Mardi 10 juin
Phase de lune	NŒUD DESCENDANT	 Lune descendante	 Lune descendante	APOGÉE LUNAIRE	 Lune descendante	 Lune descendante	 Lune descendante
Influence	 Racine	 Racine	 Racine	 Racine	 Fleur	 Fleur/Feuille	 Feuille

La lune descendante : c'est la période de réceptivité des sols (période de plantation). Sève descendante. La terre intègre mieux les éléments labour. C'est aussi la période où l'on fait le moins de mal à la vigne : épamprage, rognage. Taille, jour racine. Griffage du sol. Les soutirages ou une mise en bouteille sont conseillés durant cette période associé à un jour fruit (préservation des arômes du vin).

Jours Racines : Période où la lune influe sur le système racinaire des végétaux.

Jours Fleurs : Période où la lune influe sur les végétaux à fleurs et légumes-fleurs.

Jours Feuilles : Période où la lune influe sur les feuilles.

Jours fruits : Période où la lune influe sur la stimulation des fruits et des graines.

Phénologie – Etat du vignoble

			
Stade I25 Pleine floraison	Stade J 27 Nouaison	Stade J29 Grain de Plomb	Stade K31 Baies à taille de Pois

Blancs

Merlot noir

Cabernet Franc

Cabernet sauvignon

La floraison est très rapide sur les parcelles de notre réseau, les plus précoces sont déjà à grains de plomb, les baies grossissent vite.

Sur certains cépages, en particulier le Merlot et le Malbec précoces, les capuchons restent bloqués .



La pousse est constante voire en augmentation sur une majorité de parcelles de notre réseau .

Les pampres de têtes et de pieds, les entre-cœurs poussent toujours aussi rapidement.

Etat du vignoble

Travaux au vignoble :

Les levages et relevages sont en cours, et ils doivent être réalisés rapidement pour pouvoir assurer un écimage/rognage optimal sur les parcelles les plus précoces et poussantes.

Les écimages, rognages débutent et permettent de supprimer des jeunes feuilles et/ou abaisser la hauteur de feuillage pour une application et efficacité optimales lors des traitements.

Pour rappel : Les pampres présents sur des pieds déjà épamprés comme les entre-cœurs sont source d'inoculum de maladie en particulier le mildiou proche des grappes. Leur suppression peut permettre une ventilation de la zone des grappes, une meilleure pénétration de la pulvérisation et une réduction de l'inoculum contaminant en cas de pluies et de rosées.

Les adventices restent encore un obstacle à une bonne répartition de la pulvérisation dans certaines parcelles, ils limitent la ventilation des pieds et maintiennent un micro-climat humide au niveau des souches (favorables aux maladies cryptogamiques de la vigne).

Avec l'achèvement de la floraison, les travaux mécaniques du sol sous le cavaillon ou dans les fonds ont repris, **attention à pratiquer un travail de sol où la protection phytosanitaire est en place et active, pour éviter toute contamination par projection de terre.**

La tonte des fonds et des abords sont à privilégier en période de floraison, pour éviter la présence d'insectes pollinisateurs, **même remarque que pour le travail du sol.**

Attention : veillez à garder un fond permettant au pulvérisateur de passer sans problème.

✓ Auxiliaires :

Adulte de Chrysope et larve de syrpe.



✓ Asphyxie Racinaire :

Les symptômes d'asphyxie racinaire sont toujours visibles sur le vignoble, les sous-sols restent saturés en eau où une croûte de battance s'est formée.

✓ Carences :

Les carences principales de la vigne, à savoir la carence en Magnésium et la carence en Potassium, commencent à être visibles depuis la semaine dernière. Cela concerne principalement les parcelles sensibles, soit en carence vraie soit plus fréquemment en carence induite (notamment pour la carence en Magnésium).

			
Carence en Potassium		Carence en Magnésium	

✓ **Esca/BDA :**

Les premiers symptômes de maladies du bois, Esca/BDA sont visibles depuis le début de la semaine :



Les maladies

Bonnes pratiques de pulvérisation

Le réglage d'un pulvérisateur : Mon Réglage Pulvé

[Mon réglage pulvé : la plateforme web dédiée au réglage des pulvérisateurs en viticulture](#)

Lien à suivre : [Réglage pulvé](#)

Méthode CEPP :

2019-057 : Réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en faisant régler son pulvérisateur.

Rappel réglementaire

- ✓ Rappel réglementaire : il est interdit d'effectuer un traitement lorsque le vent est supérieur à 19 km/h.
- ✓ N'oubliez pas le port des EPI : lors de la manipulation des produits, de la préparation des bouillies, du traitement et du nettoyage du matériel.

Utilisation des produits phytosanitaires

Information réglementaire DRAAF/SRAL sur les traitements phytosanitaires en période de floraison :

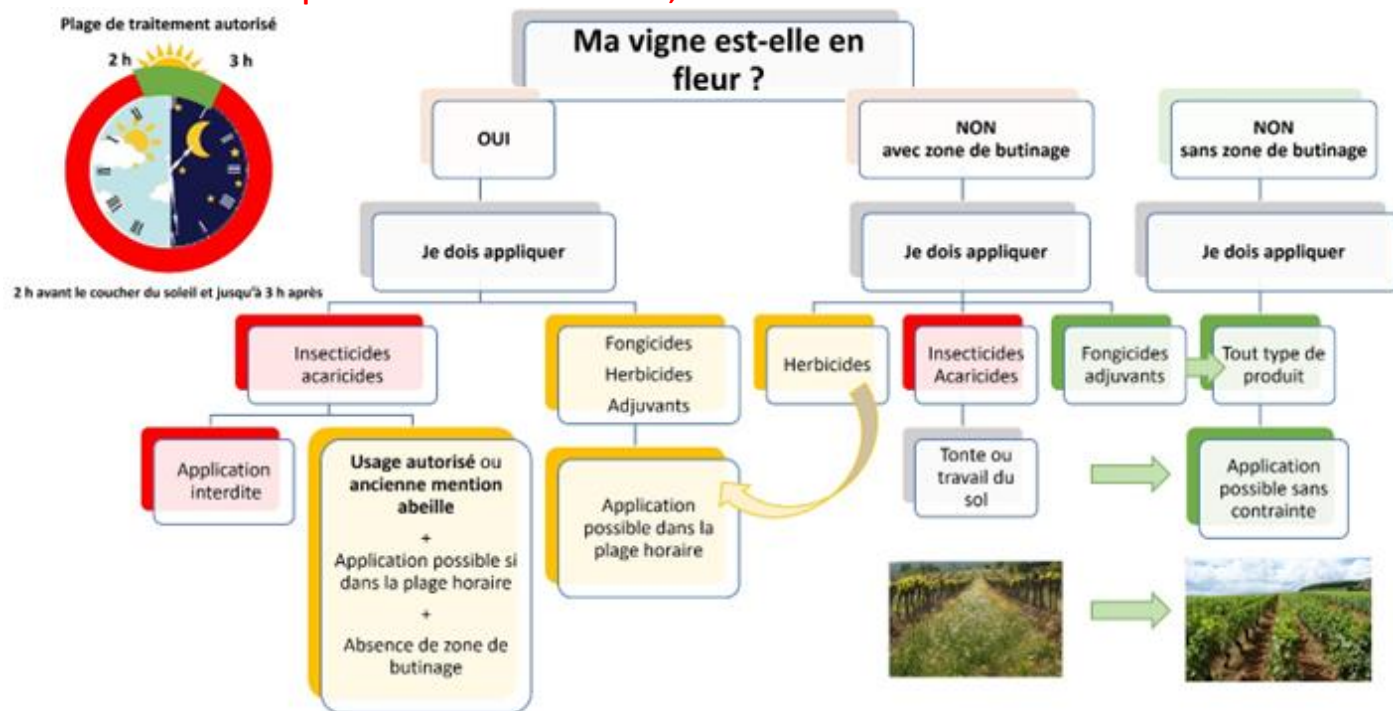
En suivant ce lien, vous pourrez utiliser un simulateur vous permettant de savoir si vous pouvez utiliser votre produit en période de floraison

<https://ecophytopic.fr/reglementation/concevoir-son-systeme/protection-des-abeilles-et-des-autres-insectes-pollinisateurs>

Par la décision n°467728 du 26 avril 2024, **le Conseil d'Etat a annulé la liste des cultures qui ne sont pas considérées comme attractives pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs**, telles que mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, en tant qu'elle mentionne la lentille, le pois (*Pisum sativum*), le soja et la vigne.

En conséquence, les dispositions de l'arrêté sus visé s'appliquent donc désormais aussi aux cultures de la lentille, du pois (*Pisum sativum*), du soja et de la vigne.

Ainsi en période de floraison de ces cultures, comme pour toute autre culture attractive, ces cultures ne peuvent être traitées en utilisant des produits phytopharmaceutiques que dans les 2h qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3h qui suivent le coucher du soleil, conformément à l'article 3 de ce même arrêté.



Toutefois, par dérogation à ce principe, l'utilisation d'un produit sur la culture lorsqu'elle est en floraison et sur les zones de butinage est possible dès lors que des mesures de gestion sont prises par arrêté pris en application du II de l'article L. 201-4 du code rural et de la pêche maritime pour des organismes réglementés au titre de l'article L. 251-3 du même code, comme par exemple pour la mise en œuvre des traitements de lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée.

De même, il est précisé dans l'article 5 :

Art. 5. – La période d'application prévue à l'article 3 peut être modifiée dans les cas suivants :

- ✓ si, en raison de l'activité exclusivement diurne des bioagresseurs, le traitement réalisé au cours de la période définie à l'article 3 ne permet pas d'assurer une protection efficace de la culture traitée ;
- ✓ si, compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période prévue à l'article 3.

Dans ces deux cas, l'application peut être réalisée sans contrainte horaire.

L'heure de début et l'heure de fin du traitement ainsi que le motif ayant motivé la modification de la période prévue à l'article 3 sont consignés dans le registre.

- ✓ Dans votre choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE8 :

SPE8 : « **pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes** ».

- ✓ **Nombre maximum d'application pour chaque spécialité commerciale** : celui-ci est indiqué sur l'AMM.
- ✓ Certaines spécialités commerciales ont également une cadence de renouvellement minimum à respecter (également indiquée dans l'AMM).
- ✓ **ZNT eau** : rappel, elles sont de 5, 20 ou 50 m, et visent à éviter les contaminations directes des cours d'eau. Elle est réductible en respectant les 3 conditions suivantes :
 - Présence d'un dispositif végétalisé d'au moins 5 m de large,
 - Utilisation du matériel et des buses antidérive dont la liste est régulièrement mise à jour et disponible sur le site suivant : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-689>
 - Enregistrement des applications effectuées sur la parcelle.
- ✓ **DVP : dispositif végétalisé permanent** : il vise à éviter les contaminations directes par ruissellement des cours d'eau mais ne concerne pas toutes les spécialités commerciales. La distance est de 5 ou 20 m, elle n'est pas réductible et devient permanente sur la parcelle dès l'utilisation d'un produit avec une DVP.
- ✓ **Qualité de l'application** : il ne faut pas oublier de traiter les deux faces des rangs de bordure, des rangs courts mais aussi penser à bien démarrer la pulvérisation sur les pieds de bout.
- ✓ Penser à alterner les rangs de passage quand c'est possible, c'est d'autant plus important en vignes larges.

Mildiou

Mildiou

🔗 Le point

La situation reste saine sur les parcelles de notre réseau dans la très grande majorité des cas. Nous observons quelques nouvelles taches sur feuilles, souvent en fréquence faible et qui correspondent à des contaminations lors de l'orage du 19 mai.

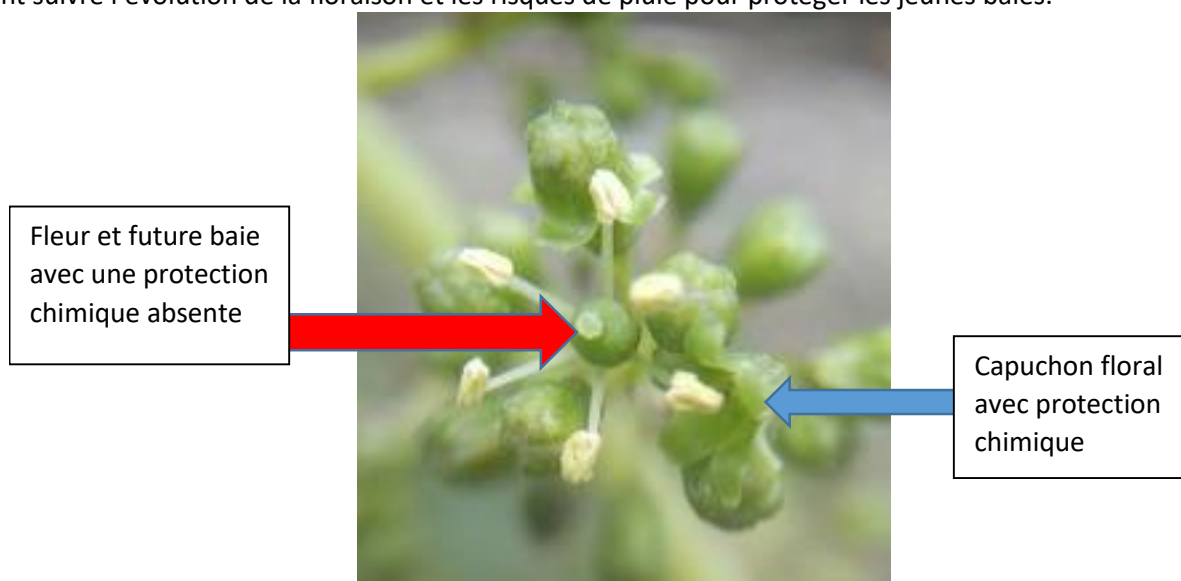
Sur les secteurs ayant reçu le plus de précipitations au mois de mai, après la sortie de taches de la semaine dernière, nous observons quelques symptômes sur inflorescences.



🔗 Le conseil

La floraison se termine ou est déjà terminée, la période reste toutefois très sensible à la maladie. Une protection sans faille doit donc être en place sous chaque épisode pluvieux, notamment une pluie orageuse qui peut générer de forts cumuls d'eau et des contaminations directement sur grappe. Les prévisions météo actuelles ne sont pas alarmistes en termes de cumul de pluies mais restent très changeantes.

Chaque nouvelle fleur/future baie ne possède pas de protection une fois le capuchon floral éjecté, les applications doivent suivre l'évolution de la floraison et les risques de pluie pour protéger les jeunes baies.



Conditions pour le renouvellement de la protection :

- Cumul de pluie supérieur à 20-25 mm (lessivage de la protection en place), **la dernière application n'est souvent pas lessivée.**
- et/ou pousse importante de la végétation (présence de nouvelles feuilles non protégées), **pousse constante, jeunes feuilles non protégées et nouaison enclenchée.**
- et pluies annoncées ou périodes importantes d'humectation. **Période perturbée, risques de pluies faibles annoncés. Surveillez l'évolution des prévisions météo.**

Les doses de cuivre sont à moduler en fonction de la pression Black-Rot présente sur la propriété (en cas de taches de Black-Rot)

Champ Flo Ampli (hydroxyde de cuivre) à la dose de **0.9 à 1,1 l/ha**, DRE 24 h, ZNT eau 5 m, DSR 0 m, DAR 21 jours, 12 applications max. Effet secondaire Black-Rot.

Ou

Bouillie Bordelaise RSR Disperss (sulfate de cuivre) à la dose de **1,50 à 2 kg/ha**, ZNT eau 5 m, DRE 24 h, DSR 0 m, DAR 14 jours, 5 applications max. Dose réellement appliquée à l'hectare.

Ou

Héliocuivre (hydroxyde de cuivre) à la dose de **0,75 à 1 l/ha**, ZNT eau 5 m, DRE 24 h, DSR 0 m, DAR 21 jours, 5 applications max. Dose réellement appliquée à l'hectare. **Attention aux risques de brûlures en cas d'application vendredi (au-delà de 30°C).**

Rappel : dans le choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE1 :
SPE1 : « **pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose annuelle totale supérieure à 4 kg de Cu métal/Ha.** ».



Forme de cuivre	Nom du produit (non exhaustif)	État	Concentration	Quantité de Cu métal (g/ha)								
				50	75	100	150	200	250	300	400	500
				Dose de produit à appliquer (kg ou L/ha)								
Sulfate de cuivre tribasique	Cuproxat SC*	Liquide	190 g/L	0,263	0,395	0,526	0,789	1,053	1,316	1,579	2,105	2,632
	Evo tribasic*	Solide	30 %	0,167	0,250	0,333	0,500	0,667	0,833	1,000	1,333	1,667
	Novicure*	Solide	40 %	0,125	0,188	0,250	0,375	0,500	0,625	0,750	1,000	1,250
Bouillie bordelaise (Sulfate de cuivre)	BB Caffaro WG*, BB Macclesfield 80, BB Manica, BB RSR Disperss, Bordo 20 micro, Cuperval, Cuprussul, Egal DG, Molya*	Solide	20 %	0,250	0,375	0,500	0,750	1,000	1,250	1,500	2,000	2,500
	Maniflow*	Liquide	124 g/L	0,403	0,605	0,806	1,210	1,613	2,016	2,419	3,226	4,032
Hydroxyde de cuivre	Blue Shield Hibio	Solide	22 %	0,227	0,341	0,455	0,682	0,909	1,136	1,364	1,818	2,273
	Champ Flo Ampli	Liquide	360 g/L	0,139	0,208	0,278	0,417	0,556	0,694	0,833	1,111	1,389
	Copernico Hibio	Solide	25 %	0,200	0,300	0,400	0,600	0,800	1,000	1,200	1,600	2,000
	Copless	Solide	37,5 %	0,133	0,200	0,267	0,400	0,533	0,667	0,800	1,067	1,333
	Copren Hibio	Solide	20 %	0,250	0,375	0,500	0,750	1,000	1,250	1,500	2,000	2,500
	Cuproxyde 50	Solide	50 %	0,100	0,150	0,200	0,300	0,400	0,500	0,600	0,800	1,000
	Funguran OH	Solide	50 %	0,100	0,150	0,200	0,300	0,400	0,500	0,600	0,800	1,000
	Heliocuvire	Liquide	400 g/L	0,125	0,188	0,250	0,375	0,500	0,625	0,750	1,000	1,250
	Kentan 40 WG	Solide	40 %	0,125	0,188	0,250	0,375	0,500	0,625	0,750	1,000	1,250
	Kocide 2000	Solide	35 %	0,143	0,214	0,286	0,429	0,571	0,714	0,857	1,143	1,429
	Kocide Flow	Liquide	300 g/L	0,167	0,250	0,333	0,500	0,667	0,833	1,000	1,333	1,667
Oxyde de cuivre	Kobber*	Solide	45 %	0,111	0,167	0,222	0,333	0,444	0,556	0,667	0,889	1,111
	Nordox 75 WG	Solide	75 %	0,667	0,100	0,133	0,200	0,267	0,333	0,400	0,533	0,667
Oxychlorure de cuivre	Yucca	Liquide	357 g/L	0,140	0,210	0,280	0,420	0,560	0,700	0,840	1,120	1,401
Hydroxyde / Oxychlorure de cuivre	Airone SC*	Liquide	136 g/L	0,368	0,551	0,735	1,103	1,471	1,838	2,206	2,941	3,676
	Cuprocol Duo*	Solide	28 %	0,179	0,268	0,357	0,536	0,714	0,893	1,071	1,429	1,786

* Produit avec la mention Spe01 = 4 kg/ha/an maximum

Source Vinopôle Bordeaux Aquitaine

🌀 L'alternative

- ✓ Nettoyage sous le cavaillon,
- ✓ Limitation de l'humidité au niveau de la végétation par entretien entre les rangs (tonte, mulch...).
- ✓ Epamprages du pied et de la tête.
- ✓ Levage soigné.

Black-Rot

🌀 Le point

Il n'y a pas d'évolution des taches actuellement présentes, elles ont tendance à se diluer dans la végétation. Il n'y a pas de nouveaux symptômes sur feuilles ou sur grappes.

Le risque reste très élevé pour cette maladie avec les risques orageux de cette campagne. Pour rappel, la sensibilité des grappes est maximale de la floraison à la fermeture de la grappe mais persiste jusqu'à la véraison.

🌀 Le conseil

Les recommandations de la semaine dernière sont toujours d'actualité : il est primordial d'assurer une protection contre cette maladie avant toute pluie annoncée, en particulier les pluies orageuses, très favorables aux contaminations sur l'ensemble des parcelles.

Nous sommes au stade maximal de sensibilité des grappes.

Lors de la protection contre les autres maladies mildiou/oïdium, il faut profiter de la synergie entre le cuivre et le soufre, en choisissant le dosage indiqué le plus élevé pour le cuivre et pour le soufre si vous avez des symptômes réguliers dans le feuillage.

🌀 L'alternative

La prophylaxie est la première mesure à mettre en place :

- L'élimination des organes porteurs de la forme de conservation du champignon est indispensable : baies et rafles momifiées, sarments (ceux-ci ont dû être brûlés, enfouis et pas seulement broyés).
- La limitation de la vigueur des parcelles est un élément important pour freiner l'expression du champignon, comme c'est le cas pour chaque maladie.
- La proximité d'une vigne abandonnée est un facteur particulièrement favorisant de la contamination. Ces parcelles doivent être signalées et arrachées (dans la mesure du possible...).

Oïdium

🌀 Le point :

Nous sommes à un stade sensible et les conditions de cette semaine restent toujours favorables au champignon, rosées matinales, petites pluies générant des durées d'humectation importantes.

🌀 Le Conseil :

La protection doit être en place sur l'ensemble des parcelles pendant la floraison/nouaison.

Exemple (liste non exhaustive) :

Microthiol Special Disperss, ou Citrothiol DG, ou Amode DF, ou Thiovit Jet microbilles, ou Azupec 80 GD
(ZNT eau = 5m- DRE 12h – DSR 0 m pour l'ensemble de ces produits, nombre d'applications max : 8)
pour une dose de 5 à 7 kg/ha.

Attention aux risques de brûlures sur feuilles avec des températures supérieures à 28°C, à ce moment-là, préférez les formulations en poudre et ne pas dépasser 6 kg/ha si vous traitez sur la fin de semaine.

Rappel : dans le choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE8 et limiter leur utilisation :

SPE8 : « **pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes** ».

🌀 L'alternative

Les moyens prophylactiques peuvent être mis en place :

- Réalisation des travaux en vert : épamprage de la tête et du pied.
- Premier levage.
- Entretien du sol (élimination de l'herbe générant de l'humidité)

🌀 Méthode CEPP :

2021-008 : Lutter contre divers bioagresseurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base de soufre.

Les Ravageurs

Vers de grappe

Nous sommes en attente du début de vol de 2^{ème} génération pour positionner les traitements insecticides sur les parcelles dépassant le seuil en fin de première génération. Il est encore temps de comptabiliser les glomérules sur vos parcelles, il ne faut pas tarder, on trouve déjà les premières chrysalides. Attention, on trouve toujours des chenilles d'Eulia, surveillez vos secteurs en confusion sexuelle.



Rappel : voici les seuils de nuisibilité de ce ravageur :

Entre 0 et 5 glomérules pour 100 grappes	Plus de 5 glomérules pour 100 grappes
Aucune intervention nécessaire en préventif de la 2 ^{ème} génération	Intervention en préventif de la 2 ^{ème} génération

Cicadelle Verte :

Le nombre de larves se stabilise, elles sont souvent âgées. Il n'y a pas d'évolution des symptômes déjà observés. N'hésitez pas à mettre en place les méthodes alternatives pour perturber la deuxième génération et baisser la pression sur le végétal.

Méthode alternative/ CEPP : [2021-085](#) : Lutter contre les insectes piqueurs au moyen d'une poudre minérale classée barrière physique.

Afin de limiter les populations de ce ravageur, et notamment quand vous avez eu une pression importante en 2020 et 2021, vous pouvez utiliser le kaolin calciné afin de maintenir les populations à un niveau faible (en dessous de 10% de larves). Le kaolin peut être appliqué avec le traitement de couverture habituel.

Sokalciarbo/Baïkal (Kaolin calciné) à la dose de 5 kg/ha en pleine végétation (nous vous déconseillons de dépasser 7 kg/ha), DRE 12 h, DSR 0 m, ZNT eau 5 m, DAR 15 jours, **4 applications max**, cadence de renouvellement minimum 7 jours.

Ces applications sont à renouveler tant que les populations se situent au-dessus de 10%, et jusqu'à ce que la vigne présente un feuillage bien blanchi (le but étant de perturber la période de ponte de l'adulte cicadelle verte).

Quelques recommandations pour l'usage du kaolin (limitation des risques de colmatage, préservation des buses et pompes de l'effet abrasif lié à l'usage du kaolin) :

- utiliser un pastillage adapté : préférer des pastilles à 10/10ième avec une pression de 1 bar (plutôt que des pastilles à 8/10ième avec une pression de 3 bars),
- « diluer » préalablement le kaolin dans une baste ou dans un grand contenant, puis incorporer dans la cuve du pulvé (quand celle-ci est quasiment pleine d'eau) en maintenant une agitation constante,
- conserver l'agitation en marche tant que la cuve n'est pas vide !

Autre alternative : le purin de fougères

Ces composés ont une action insectifuge contre la cicadelle notamment

Préparation :

- 200g de Fougères sèches pour 10 litres d'eau ou 1 Kg de Fougères Fraîches pour 10 L,
- On Utilise préférentiellement les Feuilles
- A utiliser à 10 ou 15% après le début de fermentation

Cicadelle de la Flavescence :

Des larves sont toujours observées sur secteurs qui ne sont pas en zone de traitement obligatoire.

Nous sommes dans la période des traitements obligatoires, consultez les informations du GDON dont vous relevez.

Rappel sur ces insectes vecteurs de maladie : les cicadelles sont localisées sur feuilles âgées mais aussi sur les pampres du pied. Il est donc indispensable d'épamprer soigneusement vos parcelles qui doivent recevoir un traitement insecticide.

Il est également obligatoire de faucher les enherbements en fleur, avant l'application du produit de lutte.

Les dates de traitement ont été communiquées par les différents GDON, vous pouvez les retrouver sur les sites suivants :

- pour le libournais et le castillonnais :

https://www.gdon-libournais.fr/cartes_TO.php et https://www.gdon-libournais.fr/modalites_TO.php ou en consultant le site internet <http://www.gdon-libournais.fr/>

- pour le Sauternais et les Graves

[Bulletin de traitement Obligatoire du GDON SG en 2025](#)

[Tableau de traitement par commune en 2025](#)

[Carte des Traitements Obligatoire 2025](#)

- pour GDON des Bordeaux

[Documents : GDON Des Bordeaux](#)

☞ L'alternative

Nous vous rappelons qu'il est indispensable de réaliser un épamprage soigneux du pied avec également destruction des rejets de porte-greffe.